AVIS DE CONSULTATION
N° 02/2024–PAQ-DGSE

Acquisition d'un ensemble de matériel informatique

Dans le cadre de son projet PACERP : Projet d'Amélioration Continue de l'Enseignement & de la Recherche en Pédagogie financé dans le cadre du Projet d'Appui à la Qualité de l'Enseignement Supérieur PAQ-DGSE (Accord de prêt n°8590-TUN). L'Institut Supérieur de l'Education et de la Formation Continue (ISEFC) se propose de lancer une consultation aux entreprises spécialisées pour l'a**cquisition de matériel informatique.**

Les fournisseurs intéressés et désirant participer à cette consultation peuvent retirer les dossiers y afférent à l'adresse suivante :

Institut Supérieur de l'Education et de la Formation Continue (ISEFC)
43, Rue de la Liberté, 2019, Bardo, Tunis, Tunisie.
HORAIRE : du lundi au vendredi (jours ouvrables)
Téléphones : 71 588 225 / 71 588 233

Le retrait du dossier de la consultation se fera moyennant la présentation du cachet de la société. Les offres doivent être adressées par voie postale (Rapid poste ou recommandée) sous pli fermé à l'adresse sus-indiquée où être déposées directement au bureau d'ordre de l'ISEFC contre un reçu, au plus tard **le 28 Février 2024 à 12H00** (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).

Les offres doivent parvenir **séparément** sous plis fermée portant l'adresse et la mention suivante :

Institut Supérieur de l'Éducation et de la Formation Continue
, 43, Rue de la Liberté, 2019, Bardo, Tunis, Tunisie

.

"CONSULTATION N°02/2024-PAQ-DGSE
Acquisition de matériel informatique
« NE PAS OUVRIR »

Toute candidature parvenant après la date limite de réception des offres susmentionnée sera considérée comme **nulle et non avenue**.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Université Virtuelle de Tunis – (UVT)

Institut Supérieur de l'Education et de la Formation Continue -(ISEFC)

Projet de modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité (PromESsE/TN)

PAQ-Développement de la Gestion Stratégique des Etablissements

Consultation N° 02/2024-PAQ - DGSE - ISEFC

Acquisition d'un ensemble de matériel informatique

Termes de références

février 2024

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

(C.C.A.P)

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

L'institut Supérieur de l'Education et de la Formation Continue (ISEFC) compte acquérir **Acquisition de matériel informatique et bureautique** dans le cadre de son projet PACERP : Projet d'Amélioration Continue de l'Enseignement & de la Recherche en Pédagogie financé dans le cadre du Projet d'Appui à la Qualité de l'Enseignement Supérieur PAQ-DGSE (Accord de prêt n°8590-TUN).

A cet effet les soumissionnaires intéressés sont priés de présenter leurs meilleures offres techniques et financières selon les conditions du présent cahier des charges objet de cette consultation et les spécifications techniques minimales ci-jointes.

ARTICLE 2 : CONDITIONS REQUISES POUR SOUMISSIONNER

Est admis à soumissionner tout fournisseur, capable de livrer les équipements prévus par le présent cahier des charges dans le délai contractuel et garantir leur bon fonctionnement durant la période de garantie et assurer le service après-vente.

ARTICLE 3 : CONSISTANCE DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Le dossier de consultation comporte les pièces ci-après :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- Le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (C.P.T.P).
- La soumission.
- Le bordereau des prix.

ARTICLE 4 : PIECES CONSTITUTIVES DE L'OFFRE ET SON MODE DE PRESENTATION

L'offre doit être constituée par :

1. Le dossier administratif,
2. L'offre technique,
3. L'offre financière.

Les offres doivent parvenir sous pli fermé par voie postale recommandée ou rapide poste ou être déposées directement au bureau d'ordre de l'ISEFC contre un reçu, au plus tard **le 28 février 2024 à 12H00** (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).

Les pièces administratives, l'offre technique (**enveloppe A**) et l'offre financière (**enveloppe B**) sont mises dans une enveloppe extérieure fermée et scellée, portant en plus de l'adresse : **ISEFC, 43, Rue de la Liberté, 2019, Bardo, Tunis, Tunisie**, la mention suivante :

" CONSULTATION N°12/2023-PAQ-DGSE

Acquisition de matériel informatique au profit de l'ISEFC

NE PAS OUVRIR "

Toute offre qui parviendra après la date limite de réception fixée dans la présente consultation sera rejetée.

Les offres envoyées ou déposées, ne peuvent être ni modifiées, ni révisées, ni retirées après l'ouverture des plis.

Le soumissionnaire établira son offre en un seul exemplaire original, conformément aux modèles de formulaires et bordereaux joints en annexes. Toute offre doit contenir les pièces et les renseignements suivants :

1. ***Le dossier administratif :***

- L'original du présent cahier des clauses administratives particulières **signé et paraphé** par le soumissionnaire **sur toutes les pages** et signé à la dernière page en y apposant un cachet humide.
- Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire avec signature et cachet du soumissionnaire conformément au modèle ci-joint en (**annexe 1**),
- Copie récente du registre de commerce,
- La déclaration sur l'honneur avec signature et cachet du soumissionnaire conformément au modèle ci-joint en (**annexe 2**),

2. ***L'offre technique :***

- Le présent cahier des prescriptions techniques particulières signé et paraphé par le soumissionnaire sur toutes les pages.
- La désignation et les caractéristiques techniques détaillées, avec indication de **la marque**, **la référence** et **le pays d'origine**, du modèle correspondant à l'article demandé conformément au formulaire de réponse « **performances techniques** » joint en (**annexe 3**).
- Un **engagement écrit** sur la durée et la nature de la garantie (matériel, main d'œuvre et déplacements) pour une durée **minimum de deux (02) ans**. Conformément au modèle ci-joint en (**annexe 4**).
- La **documentation technique détaillée** permettant de vérifier les caractéristiques techniques mentionnées dans le formulaire de réponses, dans l'une des langues en usage dans l'administration tunisienne ou à défaut en langue anglaise. Cette documentation **doit porter obligatoirement le cachet du soumissionnaire**.
- Un **engagement écrit d'assurer le service après-vente et la disponibilité des pièces de rechange des équipements proposés** pendant au moins **quatre (4) ans** après la période de garantie conformément au modèle joint en (**annexe 5**).
- Les copies de **certificat attestant la conformité** de chaque item proposé aux dispositions des trois normes suivantes:
  - Normes de qualité ISO 9001/ 2008 délivré par un organisme accrédité
  - Normes de sécurité électrique EN 60950
  - Normes anti-rayonnement électromagnétique EN 55032, 55024

3. ***L'offre financière :***

- **La soumission** remplie, datée, signée et comportant le cachet du soumissionnaire, selon le modèle joint en (**annexe 6**).
  - **Le bordereau des prix** indiquant les prix unitaires par article et le prix global en dinars tunisiens, hors taxes et TTC pour les équipements livrés, installés et mis en marche. Ces bordereaux des prix doivent être conformes aux modèles joints en (**annexe 7**) du présent cahier des prescriptions spéciales.

L'offre proposée doit inclure tous les documents mentionnés ci-dessus afin qu'elle ne soit pas annulée, après avoir permis aux exposants, le cas échéant, de compléter les documents non exclusifs, après correspondance avec eux pour compléter leurs offres dans les délais impartis, sinon leurs offres être considéré comme nul.

ARTICLE 5 : MODELE DE BORDEREAU ET CONDITIONS DES PRIX

Le soumissionnaire sera tenu de respecter le modèle de bordereau des prix figurant dans le modèle joint en annexes.

Le soumissionnaire doit présenter ses **prix en Hors TVA** et **en Toutes Taxes Comprises** (TTC) en **Dinars Tunisiens** y compris tous les frais généraux, les prix doivent être libellés en Dinars Tunisiens.

Ces prix doivent être fermes et non révisables.

ARTICLE 6 : VALIDITE DES OFFRES

Les offres resteront valables **Trente (45) jours** à compter du jour suivant la date limite définie pour la remise des offres. Pendant cette période, les prix proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

Dans des circonstances exceptionnelles, **l'ISEFC** peut solliciter le consentement des soumissionnaires à une prorogation de la validité de leurs offres, dans ce cas, la validité de la soumission sera prorogée d'une durée équivalente.

La demande de prorogation de la validité de l'offre et les réponses y afférentes doivent être faites par écrit.

Le soumissionnaire peut accepter ou refuser la demande de prorogation. En cas de refus, la validité de son offre et son engagement s'arrêtent au terme de l'échéance de son premier engagement.

Les soumissionnaires non retenus ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, demander une indemnisation.

ARTICLE 7: INSTALLATION ET MISE EN MARCHE

Le soumissionnaire est tenu d'assurer la livraison des équipements dans un délai maximum de **trente (30) jours** à partir de la date de l'ordre de service. Une assistance technique est prévue pour l'installation et la mise en service de ces équipements. En outre, les fournitures commandées doivent être livrées et installées pour la totalité de la commande.

ARTICLE 8 : RETENUE DE GARANTIE

9.1- Retenue de Garantie : une retenue de garantie égale à dix pour cent (10%) du montant des équipements fournies.
9.2- Paiement de la retenue de garantie : la retenue de garantie n'est payée au titulaire de la consultation que lorsqu'il aurait justifié de l'accomplissement de toutes ses obligations dans un délai ne dépassant pas les quatre mois après la réception définitive, à l'exception des sommes couvrant le montant des pénalités éventuelles pour retards ou malfaçons dans la livraison des équipements.

ARTICLE 10 : ANALYSE ET CHOIX DES OFFRES

Après avoir vérifié la conformité des offres avec l'objet de la commande et la vérification de toutes les pièces constituantes l'offre, la commission de dépouillement procédera à l'évaluation des offres en deux étapes :

Etape 1 : Classement des offres financières

La commission d'évaluation procède à la vérification de la conformité de l'offre financière aux stipulations du présent cahier des charges. Une correction des erreurs matérielles et de calcul sera effectuée si nécessaire de la façon suivante :

- Lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en toutes lettres, le montant en toutes lettres fera foi.
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire fera foi.

Les offres financières seront classées par la suite dans l'ordre croissant (du moins-disant au plus-disant) sur la base des prix en hors taxes. Le classement sera effectué par lots séparés.

Etape 2 : vérification de la conformité des offres techniques

Les soumissionnaires doivent présenter des offres ayant des caractéristiques techniques conformes aux spécifications techniques demandées.

La commission d'évaluation procède à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins-disante tel qu'elle ressorte du classement financier déjà effectué lors de la première étape.

Si l'offre la moins disante est conforme aux spécifications techniques exigées, la commission d'évaluation propose l'attribution du lot en question au soumissionnaire concerné.

Si l'offre la moins disante s'avère non conforme aux spécifications techniques exigés dans le cahier des prescriptions techniques particulières, la commission d'évaluation prononce son rejet. Il sera, par la suite, procédé, selon la même méthodologie pour les offres techniques concurrentes restantes en suivant le classement financier croissant.

IMPORTANT :

Critères d'élimination des offres

L'offre doit être conforme aux critères indiqués dans le cahier des charges. Les critères éliminatoires des offres sont :

1. **Automatiques :**

- Les offres qui ne contiennent pas les formulaires de propositions techniques ;
- Les offres qui ne contiennent pas la documentation technique (prospectus et brochures) en original des équipements proposés ;
- Les offres non accompagnées du bordereau des prix ou de la soumission.

2. **Après correspondance avec les soumissionnaires pour compléter leurs offres par les documents non exclusifs dans des délais impartis :**

- La non-fourniture des éclaircissements demandés par l'administration ou des autres pièces manquantes.

ARTICLE 11 : CARACTERE ET NATURE DES PRIX

Les prix de la présente consultation sont unitaires, fermes et non révisables. Les offres envoyées ou déposées, ne peuvent être ni modifiées, ni révisées, ni retirées après l'ouverture des plis.

ARTICLE 12 : RECEPTION DES EQUIPEMENTS

1- Réception quantitative :

Une réception quantitative sera prononcée par écrit à la totalité des équipements pour :

- la livraison effective sur site des équipements concernés ;
- la remise de la documentation nécessaire ?

2- Réception provisoire :

Une réception provisoire à l'issue de laquelle s'effectue le transfert de propriété, sera prononcé par écrit après :

- La réception quantitative de tous les équipements ;
- L'installation et les essais de bon fonctionnement de l'ensemble des équipements commandés, selon les spécifications et normes de fonctionnement indiquées dans le présent cahier des prescriptions spéciales et la consultation. Ces essais doivent être réalisés devant le représentant du service affectataire et en présence.

Il revient de droit à l'ISEFC de faire appel à des techniciens de son choix pour l'assister ou la représenter et ce, en particulier à l'occasion de la réception des équipements.

La constatation, la vérification ainsi que la réception provisoire des équipements s'effectue au maximum dans un délai de 15 jours à partir de la dernière livraison des équipements et l'achèvement des opérations d'installation.

Toutefois, si l'ISEFC constate des motifs pour lesquels les équipements livrés ne peuvent faire l'objet d'une réception provisoire, elle doit aviser le titulaire de la consultation dans un délai ne dépassant pas les **quinze (15) jours** à partir de la date de la constatation.

3- Réception définitive :

La réception définitive sera prononcée par écrit après :

- La réception provisoire ;
- L'achèvement de la période de garantie.

Chaque étape de réception est sanctionnée par un procès-verbal dûment signé par les représentants des deux parties contractantes.

ARTICLE 13: MODE DE PAIEMENT

1- Le paiement :

Le règlement des sommes dues relatif à l'exécution de la consultation sera effectué comme suit :

- 90% du montant de la consultation, dans **un délai de 45 jours** à compter de la date de la constatation des droits au paiement, par virement bancaire au compte courant qui sera donné par écrit par le titulaire de la consultation et ce sur production des pièces suivantes:

- Une facture en deux (2) exemplaires accompagnée des bons de livraison correspondants.
- Le procès-verbal de réception provisoire dûment signé ne comportant pas de réserves ;
- Une attestation trimestrielle de solde en original et en cours de validité, délivrée par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale;

- 10 % du montant de la consultation qui désigne la retenue de garantie n'est payée au titulaire de la consultation que lorsqu'il aurait justifié de l'accomplissement de toutes ses obligations dans un délai ne dépassant pas **les quatre mois** après la réception définitive, à l'exception des sommes couvrant le montant des pénalités éventuelles pour retards ou malfaçons dans la livraison des équipements.

2- Les Intérêts moratoires:

Le titulaire du consultation a droit à des intérêts moratoires si:

- la constatation des équipements est effectuée après l'expiration du délai de quinze (15) jours, ce retard est calculé jusqu'à la date de la dite constatation.
- La notification pour lequel les équipements livrés ne pouvant être constatés est effectuée au-delà de quinze (15) jours, et ce jusqu'à la date effective de la notification.
- Le règlement des sommes dues est effectué au-delà de 45 jours à compter de la date de la constatation des droits au paiement

Les intérêts moratoires sont calculés sur la base du taux moyen de la consultation monétaire tel que publié par la banque centrale de Tunisie.

ARTICLE 14: MODIFICATION DANS LA QUANTITE:

L'administration de l'institut peut modifier les quantités requises faisant l'objet de la commande. En cas d'augmentation ou de diminution de la quantité demandée, le soumissionnaire ne peut la refuser ni modifier le prix unitaire à moins qu'il ne dépasse **vingt pour cent (20%)** du montant initial de la commande.

ARTICLE 15: PENALITES DE RETARD

Pour chaque jour de retard, non justifié par écrit à l'avance, accusé dans l'exécution de la commande/marché, le fournisseur devra payer une pénalité calculée à raison de **un pour mille (1‰)** par jour de retard sur le montant de l'article en retard.

Le montant total de ces pénalités ne doit pas excéder **cinq pour cent (5%)** du montant TTC de l'article en retard.

ARTICLE 16: PERIODE DE GARANTIE

Le fournisseur garantit que tous les équipements livrés en exécution de la consultation sont neufs, n'ont jamais été utilisés, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux. Un test de bon fonctionnement de chacun des éléments de la fourniture doit être réalisé devant le représentant du service affectataire et en présence des futurs utilisateurs.

Le fournisseur **garantit gratuitement** les équipements livrés contre tout vice de fabrication ou défaut de matière pendant un délai minimum **de deux (02) ans** à compter de la réception provisoire sans réserves. Cette garantie s'entend matériel, main d'œuvre et déplacements. Le fournisseur s'engage, durant la période de garantie de remplacer tout matériel en panne dès que la durée de mobilisation dépasse une semaine.

En cas de panne majeure nécessitant une immobilisation des équipements pour une période supérieure à **deux (02) semaines**, le délai de garantie sera prorogé d'autant. Les équipements ayant fait l'objet d'une

panne majeure due à un vice de fabrication ou d'un défaut de matériel doivent être réparés ou remplacés dans un **délai maximum de 30 jours**.

ARTICLE 17: RETENUE DE GARANTIE

Pour assurer la bonne exécution du marché et pour extraire les sommes que le soumissionnaire pourrait être amené à payer au titre de la commande qui lui a été confiée, la valeur de **10 %** du montant initial de la commande est déduite du montant à payer à titre de réserve de la garantie.

Le remplacement de cette retenue de garantie par une caution personnelle et solidaire est possible.

ARTICLE 18 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Le présent marché est régi par la législation et la réglementation tunisienne en vigueur notamment le décret **2014-1039 du 13 mars 2014**, et le décret gouvernemental n° **2018-416 du 11 mai 2018**, **modifiant et complétant le décret n° 2014-1039**, portant réglementation des marchés publics.

A …… Le …….

Lu et accepté par

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom : ……..……..…….

Prénom : ..……..

Qualité : ……..

(Cachet et signature)

A …… Le …….

dressé et présenté par

LA DIRECTRICE DE L'ISEFC

Très important : ce cahier des charges (et toutes ses annexes) doit être retourné à la directrice de l'institut dans son exemplaire original, signé des initiales sur toutes ses pages, et la dernière page des éléments du cahier des charges doit être signée et scellé par le soumissionnaire.

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUE PARTICULIERES (C.P.T.P)

Item N°1 : 04 MacBook Air

Caractéristiques Techniques demandées	Valeurs minimales
Marque et Modèle/Référence du PC	**APPLE MACBOOK AIR M1**
Pays d'origine du PC	A spécifier
Processeur	Apple M1 CPU 8 coeurs / GPU 7 coeurs / Neural Engine 16 cœurs
Mémoire centrale Type de mémoire Capacité RAM Proposée	**8 Go DDR4**
Disque dur Capacité Type de Contrôleur	Au moins 256 Go SSD
Carte graphique Marque/modèle/référence Taille mémoire vidéo	**Intel HD Graphics**
Moniteur graphique Marque/modèle/référence Type Taille	13,3 pouces. Retina LED IPS 2560 x 1600 pixels
Recharge et extensions :	Deux ports Thunderbolt/USB 4 avec prise en charge de : • Recharge • DisplayPort • Thunderbolt 3 (jusqu'à 40 Gbit/s) • USB 4 (jusqu'à 40 Gbit/s) • USB 3.1 Gen 2 (jusqu'à 10 Gbit/s)
Communication sans fil	**Wi-Fi** Connectivité sans fil Wi-Fi 6 802.11ax Compatible avec la norme IEEE 802.11a/b/g/n/ac **Bluetooth** Technologie sans fil Bluetooth 5.0
Caméra	Caméra FaceTime HD 720p Processeur de signal d'image avancé avec traitement vidéo informatique
Clavier et capteur	Capteur Touch ID, Clavier et trackpad Magic Rétroéclairé
Batterie : Type Autonomie	lithium-ion 6H minimum
Système d'exploitation Système d'exploitation	**MacOS**
Couleur :	**Silver**

Accessoires Sacoche d'origine Chargeur + adaptateur secteur	 OUI OUI
Conformité ISO et Certification pour la conception et la fabrication Conformité ISO du constructeur Certification pour la conception et la fabrication	 ISO 9001 version 2008 Certificat de conformité électrique et électromagnétique récente du produit
Garantie	02 ans

Item N°2 : 02 Vidéoprojecteur avec support plafond

Caractéristiques Techniques demandées	Valeurs minimales
Marque et Modèle/Référence	EPSON
Pays d'origine du PC	A spécifier
Technologie:	3LCD
Luminosité:	3500 lumens
Résolution:	FULL HD, 1920 x 1080
Format de l'image:	16 :9
Contraste:	16.000:1
Taille de l'image:	34 pouces - 332 pouces
Distance focale:	16,9 mm - 20,28 mm
Ports:	USB 2.0-A, USB 2.0, Réseau local sans fil IEEE 802.11b/g/n (WiFi 4) (en option), Entrée VGA, Entrée HDMI (2x), Entrée composite
Support Mural Pour Vidéoprojecteur	Fixation polyvalente pour plafond et faux plafond Réglage en hauteur : 430 - 650mm Inclinaison : -15 ° à + 15 ° Pivot : -10 ° à + 10 ° Matériel : Acier Poids de vidéoprojecteur supporté : 20 kg Max Dimensions: 23,7 x 20,3 x 65cm
Garantie	02 ans

DRESSE ET PRESENTE PAR,

Tunis le,……

LU ET ACCEPTE PAR L'ENTREPRENEUR

……**le**,……

Nom ……..……..

Prénom……..…….

(Cachet et signature)

ANNEXES

<u>Annexe 01</u> : Fiche de renseignement généraux sur le soumissionnaire

<u>Annexe 02</u> : Déclaration sur l'honneur

<u>Annexe 03</u> : Formulaire de réponse « performances techniques » des équipements proposés

<u>Annexe 04</u> : Engagement de garantie des équipements

<u>Annexe 05</u> : Engagement service après-vente

<u>Annexe 06</u> : Soumission

<u>Annexe 07</u> : Bordereau des prix et devis estimatif

ANNEXE 01

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, prénom et fonction ……..……

Représentant de la société ……..……

Adresse du siège social de la société ……..……

……..……

Téléphone : ……

Fax : ……...

E-mail :……

Site Web : ……...

Inscrit au registre de commerce sous le N° : ……...

……

Fait à ……..…. Le ……..…

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom ……..……..

Prénom.……..…….

(Cachet et signature)

ANNEXE 02

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (1) ……..….…

Agissant en tant que (2) …….……..

De la Société (3) …….……..……..

Objet de la consultation …….……..……..

- La société (ou entreprisse) que je représente n'est ni en état de faillite ni en état de liquidation financière.
- Je m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché/commande et des étapes de sa réalisation.
- Je ne suis pas un employé au sein de ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique où ayant cessé mon activité depuis moins de cinq ans.

Fait à ……..…. Le ……..…

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom ……..……..

Prénom…….…….

(Cachet et signature)

(1) Nom et prénom du signataire.
(2) Qualité du signataire.
(3) Raison sociale de la société.

ANNEXE 03

FORMULAIRE DE REPONSE
« PERFORMANCES TECHNIQUES » DES EQUIPEMENTS PROPOSÉS

Item N°1 : 04 MacBook Air

Caractéristiques Techniques demandées	Valeurs minimales	Caractéristiques techniques Proposées
Marque et Modèle/Référence du PC	**APPLE MACBOOK AIR M1**	
Pays d'origine du PC	A spécifier	
Processeur	Apple M1 CPU 8 coeurs / GPU 7 coeurs / Neural Engine 16 cœurs	
Mémoire centrale Type de mémoire Capacité RAM Proposée	**8 Go DDR4**	
Disque dur Capacité Type de Contrôleur	Au moins 256 Go SSD	
Carte graphique Marque/modèle/référence Taille mémoire vidéo	**Intel HD Graphics**	
Moniteur graphique Marque/modèle/référence Type Taille	13,3 pouces. Retina LED IPS 2560 x 1600 pixels	
Recharge et extensions :	Deux ports Thunderbolt/USB 4 avec prise en charge de : • Recharge • DisplayPort • Thunderbolt 3 (jusqu'à 40 Gbit/s) • USB 4 (jusqu'à 40 Gbit/s) • USB 3.1 Gen 2 (jusqu'à 10 Gbit/s)	

Communication sans fil	**Wi-Fi** Connectivité sans fil Wi-Fi 6 802.11ax Compatible avec la norme IEEE 802.11a/b/g/n/ac **Bluetooth** Technologie sans fil Bluetooth 5.0	
Caméra	Caméra FaceTime HD 720p Processeur de signal d'image avancé avec traitement vidéo informatique	
Clavier et capteur	Capteur Touch ID, Clavier et trackpad Magic Rétroéclairé	
Batterie : Type Autonomie	lithium-ion 6H minimum	
Système d'exploitation Système d'exploitation	**MacOS**	
Couleur :	**Silver**	
Accessoires Sacoche d'origine Chargeur + adaptateur secteur	OUI OUI	
Conformité ISO et Certification pour la conception et la fabrication Conformité ISO du constructeur Certification pour la conception et la fabrication	ISO 9001 version 2008 Certificat de conformité électrique et électromagnétique récente du produit	
Garantie	02 ans	

Item N°2 : 01 Vidéoprojecteur avec support plafond

Caractéristiques Techniques demandées	Valeurs minimales	Caractéristiques techniques Proposées
Marque et Modèle/Référence	EPSON	
Pays d'origine du PC	A spécifier	
Technologie:	3LCD	
Luminosité:	3500 lumens	

Résolution:	FULL HD, 1920 x 1080	
Format de l'image:	16 :9	
Contraste:	16.000:1	
Taille de l'image:	34 pouces - 332 pouces	
Distance focale:	16,9 mm - 20,28 mm	
Ports:	USB 2.0-A, USB 2.0, Réseau local sans fil IEEE 802.11b/g/n (WiFi 4) (en option), Entrée VGA, Entrée HDMI (2x), Entrée composite	
Télécommande	OUI	
Support plafond SBOX PM-18S	Montage: De 54 à 320 mm - Hauteur: 380 mm - Inclinaison: -15 ° à + 15 ° - Pivot: -15 ° à + 15 °	
Garantie	01 ans	

ANNEXE 04

ENGAGEMENT

GARANTIE DES EQUIPEMENTS

Réf. :
CONSULTATION N° 02/2024 –PAQ-DGSE-ISEFC Acquisition d'un ensemble de matériel informatique et bureautique au profit de l'ISEFC

Je soussigné . . . . . .

Agissant en tant que . . . . . .

De la société . . . . . .

Je m'engage à fournir le matériel en exécution de la consultation cité en référence, n'ayant jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclue toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux Je garantis gratuitement les équipements livrés contre tout vice de fabrication ou défaut de matière pendant un **délai de deux ans**, à compter de la réception provisoire sans réserves. Cette garantie s'entend matériel, main d'œuvre et déplacements.

Par ailleurs, je m'engage, durant la période de garantie de remplacer tout matériel en panne dès que la durée de mobilisation dépasse une semaine.

Fait à ……..….. Le ……..…

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom …….……..….. Prénom…….

(cachet et signature)

ANNEXE 05

SOUMISSION

Je soussigné (1) ……..…… agissant en qualité de (2) ……..……..…… de la Société (3) ……..……..…….. sise au (4) …….

Boite Postale : …… Code Postal : ……..……. Ville : ……..…….....

Téléphone : ……..…..… Fax : …… E-Mail : …….....

Adresse et Site INTERNET : ……..……..…….....

.....

Registre de commerce N° : ……..……...… Ville : ……..……....

Matricule fiscale : ……..…….....

Affiliation à la CNSS N° : ……....

Certifie avoir recueilli, par mes propres soins et sous mon entière responsabilité, tous renseignements nécessaires à la parfaite exécution de mes éventuelles obligations telles qu'elles découlent des différentes dispositions du présent cahier des charges (C.C.A.P+C.P.T.P) relatifs à la Consultation N° **02/2024 – PAQ-DGSE-ISEFC** concernant **l'acquisition de matériel informatique** au profit de l'institut Supérieur de l'Education et de la Formation Continue (**ISEFC**).

Je m'engage sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Le montant total de ma soumission est ferme et non révisable et s'élève à :
Montant Hors Taxes (en chiffre et en lettres) :.....
……..... Dinars Tunisiens.
Montant de la TVA (en chiffre et en lettres) :.....
…….....……..…….. Dinars Tunisiens.
Soit un Total Toutes Taxes Comprises de :

…… ……..…..…….....…… DT TTC (en chiffres).
…….....
……..... DT TTC (en toutes lettres).

Le délai d'exécution global pour la consultation est fixé à …… jours y compris dimanches et jours fériés, compté à partir du lendemain de la date de notification de la commande.

La durée de garantie des équipements est de …….. Comptée à partir de la date de réception provisoire.

Fait à ……..….. Le ……..…

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom ……..…….. Prénom…….

(cachet et signature)

(1) Nom et prénom du signataire.
(2) Qualité du signataire.
(3) Raison sociale de la société.
(4) Adresse de la société.

ANNEXE 06

BORDEREAU DES PRIX ET DEVIS ESTIMATIF

Item	Désignation	QTE	PU HTVA	PT HTVA
	MacBook Air	04		
	Vidéoprojecteur avec support plafond	02		
TVA (19%)				
TOTAL (TTC)				
Arrêté le présent devis estimatif à la somme de …… **dinars** (En toutes lettres TTC)				

DRESSE ET PRESENTE PAR,

ACCOMPLI PAR L'ENTREPRENEUR

Tunis le,……

…….le,……..

Nom ……..…….....

Prénom……..…….....

(Cachet et signature)